



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Armement

Question écrite n° 40916

Texte de la question

M. Patrick Balkany appelle l'attention de M. le ministre délégué aux finances et au commerce extérieur sur la politique très agressive menée par les États-Unis d'Amérique dans le domaine du commerce des armements. Une récente déclaration du porte-parole de la Maison-Blanche, reprenant une intervention du président des USA, incite tous les industriels, responsables politiques et diplomates américains à tout mettre en œuvre pour éliminer toute concurrence, notamment européenne. Au besoin, des arguments déloyaux ne manqueront pas d'être utilisés. Il lui demande donc quelles sont ses intentions et celles du Gouvernement pour que les principes de liberté et de loyauté dans le commerce soient assurés et respectés.

Texte de la réponse

Il est exact que depuis plusieurs années, notamment sous l'effet de la baisse des commandes de l'armée des États-Unis, les entreprises et les autorités américaines mènent, dans le domaine des exportations d'armement, une offensive commerciale et politique dirigée contre la concurrence, française notamment. Cette agressivité est d'autant plus dangereuse qu'il n'existe pas dans ce domaine d'accord international établissant des règles de concurrence loyale. Le secteur de l'industrie de défense, et corrélativement, des exportations d'armement relève en effet de la seule souveraineté des États, même si des règles, à différents niveaux (critères de l'Union européenne, arrangement de Wassenaar), précisent le cadre de ces exportations. Pleinement conscient de l'enjeu que représente l'exportation pour notre industrie d'armement, le Gouvernement est déterminé à faire tous les efforts nécessaires pour conserver, voire accroître, nos parts de marché, en utilisant les procédures les plus adaptées. Dans la ligne des propositions du rapport Durieux sur les exportations d'armement, nos entreprises peuvent ainsi compter sur le double soutien du ministère de la défense et du ministère de l'économie et des finances pour les mettre en mesure de faire face à la vive concurrence commerciale qui prévaut dans ce secteur.

Données clés

Auteur : [M. Balkany Patrick](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40916

Rubrique : Commerce extérieur

Ministère interrogé : finances et commerce extérieur

Ministère attributaire : finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juillet 1996, page 3768

Réponse publiée le : 9 septembre 1996, page 4838